Municipalité de

Sainte-Cécile-de-Lévrard

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a, à sa session tenue le 08 septembre 2020, adopté un avis de motion pour le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2020-09-09
encadrant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du mardi 08 septembre 2020, à 20h, à la salle Éric-Côté située au 228, rue principale, le projet de règlement intitulé « **Règlement encadrant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard** » a été présenté pour adoption.

Avis est également donnée que ce règlement est déposé au bureau de la directrice générale/secrétaire-trésorière, sis au 235, rue principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) ce 09 septembre 2020.

Valérie Giguière
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Valérie Giguière, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut et affiché une copie aux endroits désignés par le conseil, en date du 09 septembre 2020.